

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 30 (1901)

Heft: 12

Rubrik: Correspondance

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

mettre au Synode cantonal, il propose la suppression de l'établissement de Hofwyl et la création, à Berne, d'une grande Ecole normale, sous le nom d'Ecole Fellenberg.

Comme le principe de l'internat est généralement abandonné, la Direction de l'Instruction publique estime que l'on pourrait supprimer l'établissement de Hofwyl et adopter, pour la formation des instituteurs, le système de la liberté. Voici à peu près comment les choses se passeraient. L'élève qui se destinerait à la carrière d'instituteur recevrait sa première éducation soit dans une Ecole secondaire, soit dans un Gymnase, soit en partie dans un de ces établissements et en partie à la maison, bref, suivant les circonstances. L'Etat accorderait des bourses spéciales. A dix-huit ans, le candidat qui se serait ainsi préparé entrerait à l'Ecole normale de Berne, dont il suivrait les cours pendant quatre semestres et où se concentrerait tout l'enseignement pratique. La Direction propose de donner le nom de Fellenberg à cette Ecole normale.

Dans le cas où l'on ne voudrait pas adopter ce système, la Direction de l'Instruction publique demande qu'il soit créé à Berne une Ecole normale sans internat et dans laquelle les études dureraient cinq ans. Dans tous les cas, et pour parer au danger de voir des écoles se fermer faute de maîtres, le rapport conclut à la nécessité d'allouer des bourses, dès le printemps prochain, aux élèves des écoles moyennes qui se décideraient à embrasser la carrière d'instituteur.

CORRESPONDANCE

I

Conférence des instituteurs du V^e arrondissement, le 31 octobre 1901, à Bulle

Le 31 octobre écoulé, les instituteurs du V^e arrondissement étaient réunis en conférence à Bulle, sous la présidence de M. Oberson, inspecteur, avec l'ordre du jour suivant :

- 1^o Compte rendu des examens préalables. — Organisation des prochains cours de perfectionnement ;
- 2^o Transmission des livrets scolaires. — Communication des décisions prises dans la dernière conférence inspectoriale ;
- 3^o Choix des sujets d'application pour les prochaines conférences ; partielles ;
- 4^o Société de chant. — Compte rendu de la représentation. — Organisation du programme des prochaines répétitions ;
- 5^o Propositions individuelles. — Divers.

*1. Compte rendu des examens préalables
Organisation des prochains cours de perfectionnement*

Monsieur le Président donne lecture de la note moyenne et du rang obtenus par chaque commune de l'arrondissement ensuite des

résultats des derniers examens préalables. Cette statistique ne concerne que les élèves examinés dans le Ve arrondissement, car les résultats des recrutables examinés au dehors ne lui sont pas encore parvenus. Au reste, comme toujours, il n'y aura pas de différence bien notable pour la moyenne générale du district. On peut prévoir que celle-ci sera, à peu de chose près, la même que l'année passée. La Gruyère avait alors 10,33. Mais avec les moyens énergiques pris pour parer à cette fâcheuse situation, nous sommes parvenus à améliorer cette moyenne en la ramenant à 8,20 en automne 1901. Ce résultat peut être considéré comme satisfaisant, car un recul était inévitable. Au reste, l'impression générale des derniers examens fait espérer que cette moyenne sera meilleure l'année prochaine. La moyenne du canton s'est aussi améliorée.

Monsieur le Président rappelle les recommandations concernant les élèves peu doués pour obtenir leur dispense de l'examen des recrues et nous parle de la sévérité que la Commission sanitaire a montrée cette année à cet égard. On a astreint à l'examen des élèves que, dans d'autres circonstances, on aurait assez volontiers dispensés. Toutefois, cette Commission a fait preuve, partout, d'une grande impartialité, et, à ce titre, nous lui devons un hommage bien mérité.

Je voudrais maintenant, continue Monsieur le Président, pouvoir vous lire la moyenne obtenue pour chaque branche. Malheureusement, il m'a été tout à fait impossible de la calculer. Cependant, à vol d'oiseau, je puis dire que la lecture vient en dernier rang. De plus, chez beaucoup d'élèves, j'ai constaté que la lecture était inférieure au compte rendu, ce qui prouve que cette infériorité provient du manque d'exercices. Il y a là une lacune à combler, et nos efforts doivent tendre à obtenir les moyens les plus efficaces pour stimuler le zèle de nos élèves et les faire lire le plus possible, surtout à la maison. Monsieur le Président voudrait, en conséquence, connaître l'avis des membres à cet égard.

M. Pasquier croit que la diffusion, parmi les élèves faibles, de livres intéressants et instructifs, aurait quelque chance de succès. On pourrait, par exemple, leur faire lire tel chapitre à la maison et leur en demander le compte rendu en classe.

M. Bovet voudrait l'établissement de bibliothèques scolaires; l'instituteur aurait ainsi tout préparés les livres à remettre entre les mains de ses élèves.

Monsieur le Président trouve les deux opinions ci-dessus tout à fait fondées et attire notre attention sur le soin que nous devrions, dans ce cas, mettre dans le choix des livres. Quant aux bibliothèques scolaires, la question de leur organisation sera reprise et traitée après l'établissement complet du musée scolaire.

Composition. — La conférence inspectorale a été unanime à constater qu'un progrès était encore à faire dans le domaine de cette branche, tant au point de vue de la composition proprement dite que de l'orthographe, quoique des progrès réjouissants aient déjà été accomplis, surtout en ce qui concerne l'orthographe d'usage.

Calcul. — C'est la branche qui donne toujours les meilleurs résultats. Monsieur le Président saisit cette occasion pour nous faire part de la réflexion que l'inspecteur fédéral lui a communiquée à ce sujet lors de l'examen des recrues. Cet inspecteur, qui s'est pourtant montré assez sévère dans l'octroi des notes de calcul, a été à se demander pourquoi le canton de Fribourg, qui est relativement

faible pour toutes les autres branches, a-t-ils de si bons résultats pour le calcul? Il y a là quelque chose d'anormal qui devrait disparaître.

Branches civiques. — Les résultats de ces branches sont assez satisfaisants. Ils pourraient toutefois être meilleurs si nous savions rendre notre enseignement plus pratique. Beaucoup de maîtres enseignent ces branches d'une manière tout à fait abstraite et théorique, particulièrement l'instruction civique.

Pour finir ce compte rendu rapide de nos derniers examens, Monsieur le Président nous rappelle une pensée exprimée en conférence inspectoral par le doyen des inspecteurs fribourgeois. La voici : « L'école fribourgeoise a péché en ne cultivant pas assez le sentiment national fribourgeois. » Nous avons chez nous les confessions religieuses et les langues qui tendent déjà à dissoudre l'unité cantonale. Pourquoi faut-il encore que des revues prennent à tâche d'activer cette dissolution en dénigrant systématiquement tous les actes du gouvernement, au point que nombre de nos compatriotes rougissent de porter le titre de *Fribourgeois*? Il y a là un courant contre lequel l'école doit absolument réagir. Loin de moi l'idée de faire de l'école un foyer politique, dans le mauvais sens de ce mot.

La politique, dans la plus noble acception du mot, est la science du gouvernement. Le futur citoyen, appelé à l'exercice des droits souverains d'électeur et de votant, ne doit-il pas posséder les éléments de cette science?

Notre devoir est de faire, dans ce sens-là, l'éducation politique du citoyen en lui faisant connaître et aimer les institutions qui font la gloire du canton et qui feront sa prospérité s'il sait les utiliser et les développer; en leur donnant des règles de conduite fermes qui seront pour lui un guide assuré dans sa vie publique.

Inculquez-lui, selon une belle expression, des *vues saines et justes sur les meilleurs moyens de rendre le pays heureux au dedans et respecté au dehors*, en le prévenant contre les préjugés répandus à profusion dans le peuple par une presse souvent oublieuse de ses devoirs civiques les plus élémentaires.

Je fais appel à votre patriotisme. Formez des citoyens fribourgeois vraiment dignes de ce nom.

Cours supplémentaires. — Considérant les résultats peu brillants des derniers examens préalables, Monsieur le Président nous annonce que les cours supplémentaires seront maintenus sur les mêmes bases que l'année dernière, à savoir : 12 leçons de 2 heures pour les élèves ayant obtenu une moyenne de 8 à 12 points et 20 leçons pour ceux dont le total des points dépasse 12; par contre, les recrutables ayant un total inférieur à 8 points sont dispensés du cours supplémentaire, à titre de récompense. Les maîtres sont libres de donner le cours supplémentaire dans le temps qui leur paraîtra le plus propice; ils n'auront, pour cela, qu'à s'entendre avec la Commission scolaire. Je leur recommande particulièrement les élèves faibles qu'il faut tâcher d'amener à la note moyenne 3. Rappelons-nous, enfin, que ce cours est destiné surtout à procurer à nos recrutables des connaissances indispensables.

Examens des cours de perfectionnement au printemps 1902. — Monsieur le Président nous annonce que, dans les grands centres, l'examen des recrutables se fera séparément d'avec ceux de l'école primaire. J'aimerais, dit-il, pouvoir faire, à cette occasion, un examen oral; mais, vu le peu de temps dont je dispose ordinairement, je me trouve encore dans l'impossibilité de satisfaire à ce désir. Par contre,

je ferai mon possible pour donner, séance tenante, une idée du résultat de la composition aux élèves. Les notes de l'année passée ont été, en général, bien données et il y a eu relativement peu d'écart.

Organisation des prochains cours de perfectionnement. — Sur une demande de M. Hausswirth, Monsieur le Président nous annonce que le manuel du III^e cours sera encore adopté cette année pour le cours du soir. Quant au programme, nous n'avons qu'à continuer celui qui a été commencé l'année passée, sauf pour les branches civiques, dont le programme doit être parcouru entièrement chaque année. Monsieur le Président nous recommande de soigner tout particulièrement la lecture et nous propose l'essai des moyens émis par M. Pasquier. Il recommande aussi la préparation à domicile des lectures faites en classe et l'exécution à domicile de tâches ou exercices écrits pour les recrutables les plus faibles. Il nous avoue que la conférence inspecturale a trouvé que beaucoup de maîtres laissaient eux-mêmes à désirer sous le rapport de la lecture et devraient travailler à se perfectionner dans cet art, surtout en ce qui concerne la prononciation. Que nos leçons de lecture soient donc consacrées à la lecture proprement dite et évitons avec soin toutes dissertations étrangères.

II. Transmission des livrets scolaires.

Communication des décisions prises en conférence inspecturale

Monsieur le Président remet aux intéressés un certain nombre de livrets scolaires qui lui sont parvenus sans adresse suffisante. Il profite de cette circonstance pour attirer, encore une fois, notre attention à cet égard et nous recommander de faire notre possible pour découvrir le séjour des élèves qui quittent notre école. Nous avons pour cela plusieurs moyens à notre disposition. Le maître peut, tout d'abord, prendre des renseignements auprès de ses élèves présents. L'art. 76 du Règlement général oblige, sous peine d'amende, les parents restant dans le canton à donner l'adresse de leurs enfants partant pour l'étranger.

Monsieur le Président aborde ensuite la question des registres scolaires. Après avoir rappelé la nouvelle rubrique que contient la dernière édition du registre de la progression, il nous annonce que le registre matricule sera également refondu et corrigé ; il demande donc aux maîtres quelles seraient les modifications utiles à présenter pour la nouvelle édition.

M. Dessarzin voudrait le rendre conforme aux livrets-certificats ; on aurait ainsi moins de temps à perdre pour l'inscription des notes. M. Jaquet, à Gruyères, voudrait que l'arrivée et le départ des élèves fussent indiqués dans une colonne spéciale, ainsi que dans les livrets-certificats. MM. Currat et Grandjean, à Echarlens, désireraient l'introduction d'une colonne destinée à recevoir l'année de scolarité de l'élève, ainsi que cela existe dans les livrets scolaires.

Monsieur le Président nous annonce qu'en conférence inspecturale on a été d'accord avec la proposition Dessarzin, de sorte qu'on trouvera cette modification dans la prochaine édition. Répondant à M. Jaquet, Monsieur le Président fait observer que cette indication de l'arrivée et du départ existe déjà. Quant à la proposition Currat-Grandjean, il la trouve assez juste, mais il craint les difficultés réelles que cela entraînerait pour la ville, où les changements sont si fréquents. M. Jaquet croit qu'on pourrait parer, en partie, à ces

difficultés en tirant deux éditions différentes de ce registre. Monsieur le Président considère la chose comme impossible à cause des frais que cela entraînerait.

*III Choix des sujets d'application
pour les prochaines conférences partielles*

M. Pasquier demande s'il y aurait possibilité d'appeler en classe, pour le jour de la conférence, les élèves du cours du soir. Monsieur le Président répond qu'il n'y voit aucun inconvénient et propose, en conséquence, d'appeler les élèves de ce cours pour toutes les conférences régionales de novembre. Quant au choix des sujets pour les autres conférences partielles, il est laissé au soin des maîtres de chaque cercle.

Puisque je parle du mot cercle, dit Monsieur le Président, permettez-moi de vous faire observer que plusieurs maîtres ont mal interprété ce mot lorsqu'il s'est agi de remplir le tableau général de la progression. Ce n'est pas le nom du cercle de Justice de paix ou du cercle des conférences régionales auquel on appartient qu'il faut mettre, mais bien le nom du cercle scolaire de la commune.

IV. Propositions individuelles. — Divers.

1^o Jeudi 19 décembre prochain, à 9 heures, il y aura, à la salle de la classe supérieure des garçons de Bulle, examen spécial pour les demandes exceptionnelles d'émancipation dûment motivées et adressées par écrit à l'inspecteur par le président de la Commission scolaire. (Voir le Règlement général, art. 80) ;

2^o Le montant de la quête pour l'Orphelinat Marini sera réclamé à l'occasion de la conférence partielle de novembre ;

3^o Les maîtres sont invités à bien vouloir préparer les propositions qu'ils jugeraient à propos de faire à la conférence générale du printemps prochain et à les adresser par écrit à l'inspecteur avant le 15 avril ;

4^o Les notes d'application, de conduite, d'ordre et de progrès ne doivent pas entrer en ligne de compte pour l'établissement de la note moyenne de chaque élève au registre et au tableau général de la progression ;

5^o Des remerciements sont adressés à la Commission qui a travaillé à l'élaboration des ordres du jour. A ce sujet, M. Grandjean demande que les maîtres qui auraient des observations à faire veuillent bien indiquer le moyen d'y remédier ;

6^o Le temps consacré à l'histoire sera surtout affecté à l'exposé de la leçon et à l'interrogation ; la lecture des chapitres peut parfaitement se faire à des heures consacrées à la lecture ;

7^o Les prochaines visites d'automne auront pour objet les points suivants :

1^o Education, discipline ;

2^o Enseignement, méthodes, examen des cahiers et du programme parcouru pendant le semestre d'été ;

3^o Registres (spécialement l'inventaire) ;

4^o Maison d'école, abords, mobilier et matériel scolaire ;

5^o Dictée d'imitation tirée du II^e degré règne végétal ;

6^o Divers.

Botterens, 10 novembre 1901.

THORIMBERT, D., secrétaire.